

Légende :

Zones urbaines :

	Uv	Zone urbaine du village d'Archamps
	Uh	Zone urbaine des hameaux
	Ub	Zone urbaine de la «ville élargie».
	Uep	Secteur destiné à des équipements d'intérêt collectif et services publics.
	Ux	Secteur d'activités économiques.
	Ui	ZAC de la Technopole.
	Uy	Emprise du domaine autoroutier.
	Uf	Emprise du domaine ferroviaire.

Zones à urbaniser

1AUv Zone à urbaniser du village d'Archamps.
 1AUt Zone à urbaniser de la 1^{re} extension de la Technopole.
 2AU Zone à urbaniser à long terme.

Zones agricoles

	A	Secteur agricole.
	Aa	Secteur agricole des alpages du Salève
	Ap	Secteur agricole à protéger en raison de sa forte valeur paysagère et agronomique.

Zones naturelles

 N Secteur naturel.

 NI Secteur de la zone de loisirs

Index environnementaux

- ps Secteur à protéger en raison de la présence de pelouses sèches.
-n Secteur couvert par NATURA 2000

Éléments informatifs

■ Permis de construire accordé ne figurant pas encore sur le cadastre.
★ Bâtiment d'élevage.

Tracé indicatif de la canalisation d'hydrocarbure

 Périimètre de protection des captages d'eau potable

Éléments particuliers liés à l'environnement

ardin protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.

arbre remarquable, protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.

aire d'intérêt protégée au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.

erger protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.

espace Boisé Classé (EBC).

Corridor écologique.

one humide.

Éléments particuliers

secteur couvert par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
numéro de l'OAP

emplacements réservés
numéro de l'emplacement réservé

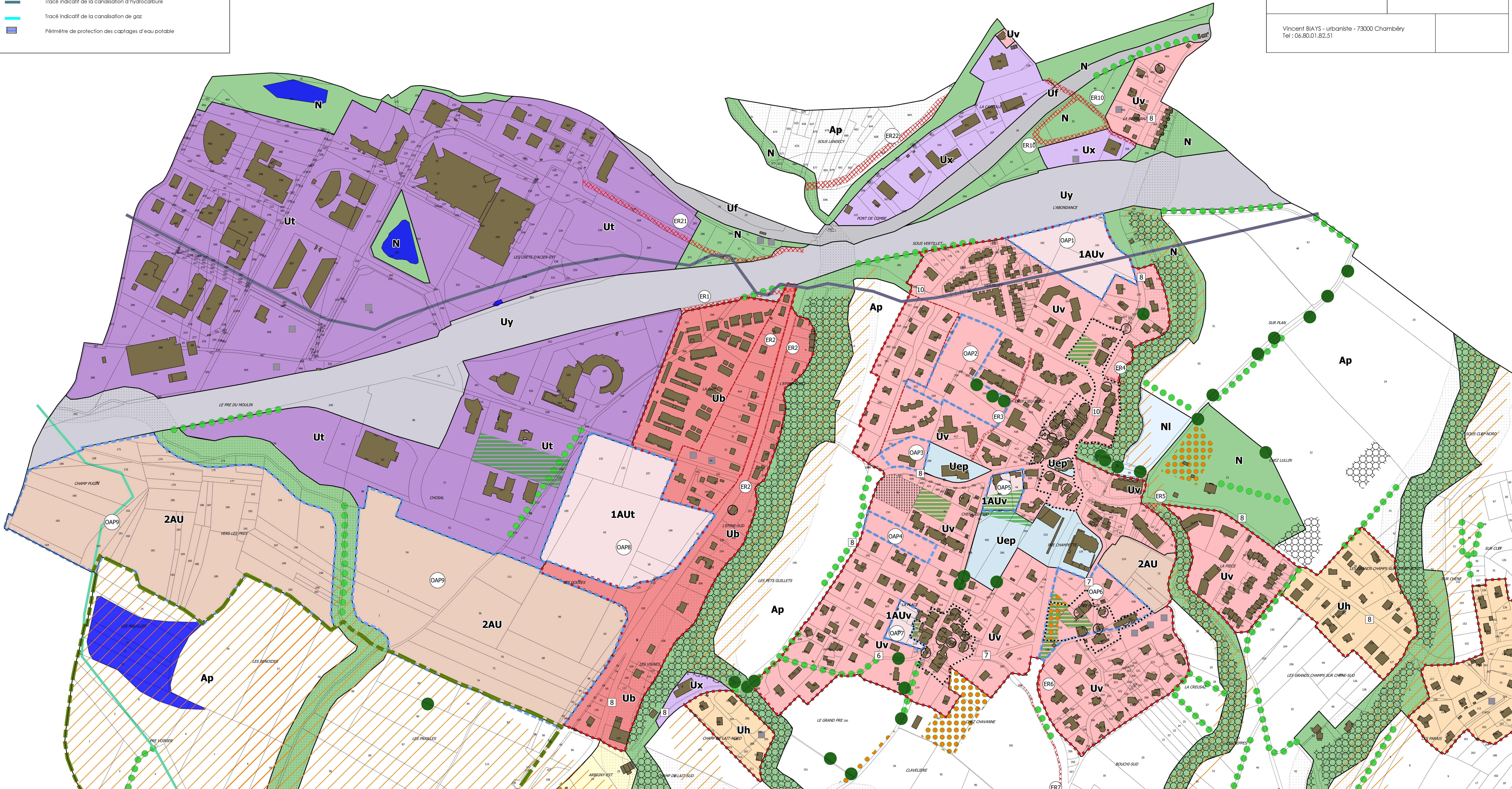
édifice d'intérêt patrimonial protégé au titre de l'article L151-19 du code de
urbanisme.

- bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L 151-11-2° du code de l'urbanisme,
- secteur de mixité sociale,
- périmètre d'étude en application de l'article L424-1-3° du code de l'urbanisme,
- périmètre de la Zone Agricole Protégée (ZAP)
- largeur minimale de la chaussée

prise en compte des risques naturels

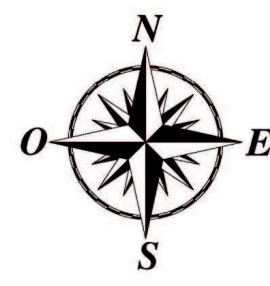
- Détecteur rouge et bleu dur du PPRn, Inconstructible.
- Détecteur bleu du PPRn, constructible sous condition.
- Périmètre d'étude du PPRn.

LISTE DES EMPLOIEMENTS RESERVES			
N°	Bénéficiaire	OBJET	Surface approximative
ER1	Commune	Création d'une voirie de 5 m de plateforme à la Technopole	1 300 m²
ER2	Commune	Aménagement de la route d'Ancoy	1 100 m²
ER3	Commune	Création d'un cheminement piéton entre la mairie et la route du Liéman	900 m²
ER4	Commune	Création d'un cheminement piéton derrière le Pressoir.	200 m²
ER5	Commune	Amorce de desserte du secteur de Chez Crochet	340 m²
ER6	Commune	Élargissement du graticole Chez Pugin	200 m²
ER7	Commune	Prolongement de la piste cyclable jusqu'à Chez Pugin	2 050 m²
ER8	Commune	Création d'un espace public à Vovray.	1 100 m²
ER9	Commune	Aménagement de carrefour entre la VC 16 et la VC 20.	70 m²
ER10	Commune	Création d'une piste cyclable + variante longue.	2 800 m²
ER11	Commune de communes jumelées	Réalisation d'un poste de relevage des eaux usées	160 m²
ER12	Commune	Aménagement d'une aire de retournement au Chameau.	650 m²
ER13	Commune	Aménagement d'un trottoir à La Hasselange	150 m²
ER14	Commune	Élargissement de chaussée pour la desserte des habitations à Bechiers.	170 m²
ER15	Commune	Création d'un espace public à Bechiers.	430 m²
ER16	Commune	Protection du captage d'eau de Dièze.	1 820 m²
ER17	Commune	Protection du captage d'eau potable des Plâces.	1 370 m²
ER18	Commune	Création de sentiers piétonniers sur le Salève.	30 000 m²
ER19	Commune	Régularisation de voirie à La Crosette.	120 m²
ER20	Commune	Élargissement de voirie à La Crosette.	230 m²
ER21	Commune	Création d'une voie douce	3 400 m²
ER22	Commune de communes jumelées	Création d'une piste cyclable	2 600 m²



ARCHAMPS
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE



Échelle 1/ 2.000°

Modification de droit commun n°1 approuvée
le 10 décembre 2019

Modification simplifiée approuvée le 16 décembre 2021

Mise à jour le 22 novembre 2024

4.1.2 -TECHNOPOLE ET VILLAGE

PROJET ARRÊTÉ
par délibération du Conseil Municipal du :
12 février 2019

PROJET APPROUVÉ
par délibération du Conseil Municipal du :
10 décembre 2019

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51